

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - B2024/007433 - 2015 B 00966 - 814 940 607 - 2MSF
DISTRIBUTION

Plaquette annuelle

SARL 2MSF DISTRIBUTION

Exercice clos le 31/01/2024

Certifié conforme à l'original



SARL 2MSF DISTRIBUTION

au capital de 8 000 €
30 rue Loigny la Bataille
28150 VOVES

Exercice clos le 31/01/2024

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS

FS

1. Comptes annuels

Attestation d'Expert-Comptable	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexe	11

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	20
Compte de résultat détaillé	24

3. Liasse fiscale**29**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2024	Net 31/01/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 382	1 360	22	219
Autres immobilisations corporelles	906	731	175	477
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 545		31 545	31 545
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 833	2 091	31 742	32 242
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	595 874		595 874	625 590
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 991	103	9 888	8 811
Autres créances	618 559		618 559	513 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 458		39 458	45 885
Charges constatées d'avance (3)	16 683		16 683	9 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 280 565	103	1 280 462	1 203 290
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 314 399	2 195	1 312 204	1 235 532
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

FS

	31/01/2024	31/01/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	288 265	258 271
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	25 301	29 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	322 366	297 065
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 316	1 134
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	727 111	702 447
Dettes fiscales et sociales	205 664	218 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 497	16 115
Produits constatés d'avance	31 250	
TOTAL DETTES	989 838	938 467
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 312 204	1 235 532
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	989 838	938 467
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

FS

Désignation de la société : SARL 2MSF DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 1 312 204 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 301 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FS

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

FS

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 382			1 382
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	906			906
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 288			2 288
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	31 545			31 545
Immobilisations financières	31 545			31 545
ACTIF IMMOBILISE	33 833			33 833

FS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 163	197		1 360
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	429	302		731
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 592	499		2 091
ACTIF IMMOBILISE	1 592	499		2 091

FS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 676 778 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	31 545		31 545
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 991	9 991	
Autres	618 559	618 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 683	16 683	
Total	676 778	645 233	31 545
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. a obtenir & av non rec.	417 658
Total	417 658

FS

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 989 838 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	727 111	727 111		
Dettes fiscales et sociales	205 664	205 664		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 813	25 813		
Produits constatés d'avance	31 250	31 250		
Total	989 838	989 838		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	9 316			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 316 euros.

FS

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	154 203
Dettes pr pour conges a payer	34 034
Autres charges a payer	21 200
Provisions 13eme mois	2 477
Charg soc pour conges payes	10 236
Ch soc/prov 13eme mois	593
Allocations familiales exploit	435
Dettes provionnes conges payes	48
Etat-charges a payer	455
Contribution économique	22 011
Prov. cvae	2 090
Taxe apprentissage	477
Taxes grandes surfaces	20 160
Div-charges a payer	15 749
Total	284 168

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Autres charges d avance	16 683		
Total	16 683		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d avance	31 250		
Total	31 250		

FS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 546 euros

Les droits à indemnité de départ en retraite, acquis par les personnes de plus de 50 ans à la clôture de l'exercice sur la durée d'exploitation du fonds de commerce par la société, sont évalués à 15.1K€.

Les droits antérieurement acquis par les salariés, 28.5K€, seront pris en charge par le propriétaire du fonds.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

FS.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

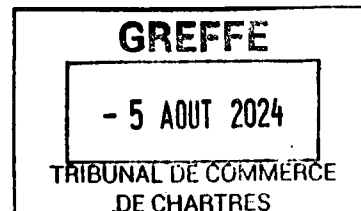
2MSF DISTRIBUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 30 RUE LOIGNY-LA-BATAILLE

28150 VOVES

814 940 607 RCS CHARTRES



Représentée par Fabrice SAGOT, gérant

- ✓ Certifie que les documents comptables de l'**exercice clos le 31 janvier 2024** sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale,
- ✓ Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

GRANT THORNTON

90 rue Charles Nungesser

29490 GUIPAVAS

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabrice Sagot", written over a horizontal line.

2MSF DISTRIBUTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 30 RUE LOIGNY-LA-BATAILLE
28150 VOVES
814 940 607 RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Et le 20 JUILLET, à 10 heures,

Les associés de la société 2MSF DISTRIBUTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Fabrice SAGOT, propriétaire de	720 parts
- Madame Stéphanie SAGOT, propriétaire de.....	80 parts
soit un total de	800 parts

sur les HUIT CENTS (800) parts sociales composant le capital social.

Monsieur Fabrice SAGOT préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

FS SS

Puis Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2024,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 janvier 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 janvier 2024, s'élevant à 25.300,86 euros, au compte "AUTRES RESERVES".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SS FS

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Fabrice SAGOT et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Fabrice SAGOT s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fabrice SAGOT

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice SAGOT'.

Stéphanie SAGOT

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie SAGOT'.